

	DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES PATIENTS ET DES VISITEURS	NO 106 020
		Version 1
GHI		Date : 13/06/2013
		Page 1/1

Chaque patient et visiteur s'engage à respecter les termes de ce document qui complète le livret d'accueil de l'établissement

Tout non-respect pourra entraîner des sanctions en conformité avec la réglementation en vigueur.

Respecter les professionnels

Le personnel soignant et non soignant s'efforce de vous assurer une prise en charge adaptée.

Vous avez le droit d'exprimer votre insatisfaction mais toujours dans le respect des personnes. Vos droits à ce sujet sont précisés dans le livret d'accueil.

Vous ne devez pas rentrer dans un local sans y être autorisé.

Rappel de la loi : Les insultes, agressions physiques ou verbales, les tentatives d'intimidation ou les menaces d'agression à l'encontre du personnel feront systématiquement l'objet de poursuites. Les peines encourues sont de 7500 à 150 000 euros d'amende, voire une peine d'emprisonnement (articles 222-9 et suivants, 433-3 et 433-5 du code pénal).

Respecter des règles de vie commune

Ne pas troubler le repos des autres patients de jour comme de nuit.

Vous devez limiter les nuisances sonores (volume des radios, téléviseurs..) et éviter les conversations bruyantes.

Vous devez respecter strictement les consignes du service pour les horaires de visites (13h à 20h dans la majorité des cas) et le nombre (2 par patient) ou l'âge des visiteurs (pas d'enfant de moins de 15 ans).

Respecter l'organisation et la planification des soins

Respecter les dates et heures de rendez vous fixés.

Vous devez prévenir le secrétariat concerné en cas d'empêchement afin qu'un autre patient puisse être pris en charge.

Vous devez interrompre immédiatement vos conversations téléphoniques privées lors de l'arrivée des professionnels qui vous prennent en charge.

Respecter les matériels et les locaux

Le matériel hospitalier est coûteux.

Vous devez prendre soin des matériels et locaux mis à votre disposition.

Rappel de la loi : En cas de dégradation volontaire, une plainte sera déposée et le prix de la réparation ou du remplacement pourra vous être facturé.

Respecter la neutralité de l'hôpital public et les croyances des autres

Le personnel hospitalier est tenu à l'obligation de neutralité et s'interdit tout prosélytisme.

Vous devez n'exercer votre culte personnel que dans le respect des autres.

Respecter l'identification de la personne dans l'hôpital public

Rappel de la loi : En application de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010,

Vous ne pouvez pas porter dans l'enceinte de l'hôpital une tenue dissimulant votre visage.

Respecter la sécurité de tous

Vous devez respecter strictement l'hygiène des mains et les autres consignes pour réduire le risque de transmission des microbes (port de masque, limitation des visites,...). Vous ne devez pas apporter de plantes ou fleurs coupées.

Pour des raisons d'hygiène, les animaux domestiques sont interdits (à l'exception des chiens guides).

Vous devez respecter les consignes de sécurité, notamment d'incendie (se référer à la signalisation et aux consignes verbales).

Dans l'enceinte de l'Hôpital, vous devez appliquer les règles du code de la route et la signalisation prévue à cet effet.

Rappel de la loi : Il est interdit de fumer et d'apporter des boissons alcoolisées, des médicaments ou de la drogue.

Le DIRECTEUR